

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux-mille-seize, le lundi 07 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 29 février 2016, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de M. Michel PIALET, Maire

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Paul KELLER, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN, Chantal MEBREK, Maud CLAVEL

Absente représentée : Magali DUBOIS (procuration à Paul KELLER).

Absente :

Secrétaire de séance : Christian MANIFACIER

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 Décembre 2015 .

Pas d'observations.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés de l'exécutif dans la préparation du budget 2016.

En effet le compte administratif n'est pas connu, il y a des impayés sur 2015 qui seront donc des restes à réaliser pour 2016.

Le montant de la DGF pour notre commune n'est pas connu, il est évident que cette dotation ne sera pas augmentée mais sera-t-elle maintenue à son niveau de 2015 ou réduite ?

Dans ces conditions la marge de manœuvre financière de la commune sera très certainement réduite et ce sont les travaux d'entretien de la voirie qui risquent d'en subir les conséquences.

Le débat s'oriente ensuite sur la gestion de l'eau et le financement de l'extension de Sabuscles que la commune ne peut engager n'ayant pas de ressource en eau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne mandat à l'exécutif pour poursuivre les négociations pour l'élaboration d'un protocole d'adhésion au SIAEP du Pays des Vans. Une réunion publique pour évoquer cette adhésion avec les habitants de la commune pourrait être organisée en mai.

Délibération 2016-001 : TARIFS MUNICIPAUX 2016

-Taxe d'aménagement : pas de modification

-Location de la salle communale : pas de modification

-Droit de place : pas de modification

-Concessions cimetières : pas de modification

-Gestion de l'eau : pas de modification

-Redevance assainissement : pas de modification de l'abonnement, du coût du traitement ni du branchement des habitations existantes, il est rajouté le prix du raccordement d'une construction neuve 2500.00 € payable sur trois ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve les tarifs pour 2016.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-002 : Taux d'imposition des Taxes Locales 2016

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux d'imposition des taxes locales à l'identique de l'année 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve les tarifs pour 2016.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-003 : Autorisation pour signature d'un bon de commande à l'entreprise JOUVE-VILLARD pour le reconstruction d'un mur de soutènement de la rue passant derrière le Point Multi-Services

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder sans délai à la réfection du mur de soutènement de la rue passant à l'arrière du Point Multi Services pour des raisons de sécurité pour les futurs clients de l'établissement ; que trois devis ont été demandés et que l'entreprise la moins disante est l'Entreprise JOUVE-VILLARD.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à l'Entreprise JOUVE-VILLARD.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-004 : Délégation pour signature d'un avenant Marché travaux aménagement d'un commerce Multi-Services et d'un logement à MALBOSC LOT 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement d'un commerce Multi-Services et d'un logement à Malbosc lot n°1 afin de régulariser les modifications (+ 5 767.20 Euros TTC) apportées à la commande initiale qui était sur le principe des prix globaux et forfaitaires.

Observations : l'augmentation de ce marché est dû aux modifications apportées aux travaux en cours de chantier (rejointoiement des façades, modification porte entrée, modification mur terrasse, seuil de porte).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant Marché travaux lot 1.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-005 : Délégation pour signature d'un avenant Marché travaux aménagement d'un commerce Multi Services et d'un logement à MALBOSC LOT 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement d'un commerce Multi-Services et d'un logement à Malbosc lot n°2 afin de régulariser les modifications (- 5 767.20 Euros TTC) apportées à la commande initiale qui était sur le principe des prix globaux et forfaitaires.

Observations : la diminution de ce marché est due à la non réalisation du bardage et du conduit coupe-feu pour gaine de l'extracteur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant Marché travaux lot 2.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-006 : Délégation pour signature d'un avenant Marché travaux aménagement d'un commerce Multi Services et d'un logement à MALBOSC LOT 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de retirer cette délibération le montant de la modification ne nous ayant pas été fourni par le maître d'œuvre.

Délibération 2016-007 : Délégation pour signature d'un avenant Marché travaux aménagement d'un commerce Multi Services et d'un logement à MALBOSC LOT 7

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement d'un commerce Multi-Services et d'un logement à Malbosc lot n°7 afin de régulariser les modifications (+ 3 263.91 Euros TTC) apportées à la commande initiale qui était sur le principe des prix globaux et forfaitaires.

Observations : l'augmentation de ce marché est due à la modification du mode de chauffage du logement qui a nécessité la mise en œuvre d'une chape liquide pour enrobage des tuyaux au sol.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant Marché travaux lot 7.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-008 : Délégation pour signature d'un avenant Marché travaux aménagement d'un commerce Multi Services et d'un logement à MALBOSC LOT 11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement d'un commerce Multi-services et d'un logement à Malbosc lot n°11 afin de régulariser les modifications (- 1 244.40 Euros TTC) apportées à la commande initiale qui était sur le principe des prix globaux et forfaitaires.

Observations : la diminution de ce marché est dû à la modification du système de chauffage du logement (abandon des radiateurs pour un chauffage au sol).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant Marché travaux lot 11.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-009 : Délégation pour signature d'un avenant Marché travaux aménagement d'un commerce Multi Services et d'un logement à MALBOSC LOT 12

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement d'un commerce Multi-Service et d'un logement à Malbosc lot n°12 afin de régulariser les modifications (+ 19 296.00 Euros TTC) apportées à la commande initiale qui était sur le principe des prix globaux et forfaitaires.

Observations : l'augmentation significative de ce marché est dû à la modification des éléments concernant la cuisine à la demande du futur gérant ainsi qu'à la décision d'équiper cet établissement d'un bar complet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant Marché travaux lot 12

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-010: Autorisation pour signature d'une convention de raccordement ERDF relative au Point Multi Services

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour raccorder le bâtiment du Point Multi Services au réseau ERDF il faut signer une convention la puissance demandée étant supérieure à 36 Kva (tarif jaune) cette convention est obligatoire avant tout travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec ERDF.

Voté à l'unanimité des présents (9)

Délibération 2016-011: Convention de mise à disposition du matériel informatique de la bibliothèque entre la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » et la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en séance du 23 novembre 2015, la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » a décidé de mettre à disposition aux différentes bibliothèques municipales par le réseau de lecture publique des équipements en matière informatique. Aussi il convient d'établir une convention de mise à disposition de ce matériel informatique entre la communauté de communes et la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la communauté de communes.

Voté à l'unanimité des présents 9)

Questions diverses :

Bulletin Municipal : Il est décidé de réaliser un bulletin municipal sur le même format que celui de décembre pour une diffusion fin juin 2016.

Observations : l'enquête diffusée avec le bulletin de décembre indique qu'une majorité de personnes souhaitent recevoir une version papier du bulletin municipal.

Chemins de randonnées : un responsable de ce domaine à la communauté de commune va venir à Malbosc pour faire le point, c'est Michel DURAND –GASSELIN qui est en charge du dossier pour la commune.

Entrée du village coté école publique : les terrains de part et d'autre de la route appartenant désormais à la commune, il est envisagé d'aménager cet espace (autour de la petite bâtisse) pour offrir un lieu ludique de promenade Maud CLAVEL est en charge du dossier.

Camping de Gournier : Il y a onze candidatures pour la reprise du camping de Gournier, une commission composée du maire, des adjoints, de Chantal MEBREK et Michel RISSE va faire une sélection sur dossier pour ensuite auditionner plusieurs candidats.

Ecole Publique : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministère de l'Education Nationale envisage de fermer l'école Noel Garidel à la rentrée de septembre pour effectifs insuffisants. Il fait part au Conseil Municipal de toutes les démarches, interventions et actions entreprises pour maintenir l'école ouverte, tout n'est pas encore perdu. Michel RISSE propose d'initier une pétition en ligne contre cette fermeture le conseil y est bien entendu très favorable et le charge de cette démarche.

Coupe de bois : le bois qui était sur les parcelles brûlés durant l'été à été coupé, le terrain va être préparé pour pouvoir replanter comme convenu, des pins de Salman au printemps et des feuillus à l'automne. La parcelle sous la route départementale va être éclaircie une dernière fois (d'où le marquage des arbres) la forêt située sur le plateau sera dépressée en 2017

Observations : avec la vente du bois et diverses aides et subvention l'opération de replantation est neutre financièrement pour la commune

Fin du Conseil Municipal à 22 h 15